Image not found or type unknown

25/ - LES ENFANTS FRANCO-ALGERIENS -

publié le **24/02/2012**, vu **2325 fois**, Auteur : Benammar Christian

Témoignage publié par Le Monde

le 14 Août 1984

Depuis quelques semaines on a vu évoquer, à travers les médias, la situation d'enfants nés de père algérien et de mère française.

Sujet tabou s'il en est, c'est en vérité par le petit bout de la lorgnette qu'on en parle : le cas des mères séparées de leurs enfants par la force. Force physique, mais aussi, a t-on souligné, de la loi, des coutumes, de la bureaucratie : cibles privilégiées des mouvements féministes… Et comme le passé n'est pas mort malgré tout, on y greffe, en plus, des mauvaises querelles et des haines tenaces.

Dans ce débat grinçant et râpeux, sur fond de pathologie sociale, quelqu'un a t-il demandé leur avis à ceux que ces problèmes concernent directement, personnellement ? A t-on seulement songé à le leur demander ?

De père algérien et de mère française, intéressé par ce qui se dit sur ces questions, je souhaiterais, dans ces conditions, témoigner d'une réalité plus vaste qui enserre le problème, en tirant une sorte de portrait rapide de la population que nous formons, aujourd'hui, de part et d'autre de la Méditerranée.

Ne pas transformer

un espace social

en champ de bataille

Pour s'en tenir aux lignes principales, il apparaît ainsi que :

1) Les enfants issus des mariages mixtes représentent une population importante établie sur les deux rives : plus de 100.000 personnes,

majoritairement installées en France ;

2) Ils forment une population sans idée communautaire propre encore forgée ; mais d'un type social distinct et nouveau, constitué d'un vécu spécifique ni « pied-noir », ni « rapatrié », ni « émigré de seconde génération », ni « ultra-provincial ».

3) c'est une population atomisée, ignorée en tant que telle par les pouvoirs publics, sans expression ni représentation, et sans assistance bien que porteuse, malgré elle, et victime des plus terribles conflits de société : ethniques, culturels, juridiques, communautaires… Si lourds à porter du reste que certains en viennent à modifier leur état civil pour « renaître » plus aisément à la vie civile. Pas toujours avec bonheur ;

4) C'est une population qui, en raison de sa double appartenance, s'assume, non en termes de choix ou de reniement de ce qui est sien, mais de goût pour la modernité, la solidarité, la justice, les valeurs familiales et nationales profondes.

Bien que sensibles aux causes minoritaires, les « mixtes », en France comme en Algérie, n'apprécient pas les divisions réductrices et manifestent une préférence pour les solutions de rassemblement qui dépassent les antagonismes et respectent l'individu dans son originalité et sa singularité ;

5) Au plan politique, force est de constater que dans le débat national en France aucun parti, aucun syndicat, aucune association, aucune personnalité ni aucun universitaire ne s'est mis à l'écoute des préoccupations et des aspirations de cette population (dans la crainte sans doute de réveiller de vieux démons), alors même que l'avenir la prédispose à jouer un rôle non négligeable, mis à part celui de baromètre des relations internationales.

Pour les intéressés, il reste qu'il y a un langage à tenir et des mesures à prendre, en évitant de transformer leur espace social en champ de bataille.

Benammar Christian

Ancien élève à l'ENA. Alger

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Share/Bookmark Afficher le panneau d'administration

Image not found or type unknown Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés